tuillet Audit.

Société de
Commissariat aux comptes
et d'Expertise comptable

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre
région Paris / Ile-de-France
Membre de l'association
technique ATH

AGOSPAP

ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

SIEGE SOCIAL :
15, RUE DE LA BUCHERIE
75005 PARIS

Société anonyme
au capital
de 429.080 €
RCS Paris B 343 541 231
TVA FR 03 343541231

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2011

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 15, rue de la Bûcherie 75005 Paris

A l'attention des membres de l'Assemblée,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Avenant à la convention pluriannuelle du 31 décembre 2009 avec la Ville de Paris – Département de Paris, visant à définir les engagements réciproques entre la Ville de Paris, le Département de Paris et l'AGOSPAP

En date du 15 novembre 2011, un avenant à la convention pluriannuelle a été conclu avec la Ville de Paris et le Département de Paris, ayant pour objet de modifier l'assiette de détermination de la contribution annuelle de la Ville de Paris et du Département de Paris. La Ville de Paris et le Département de Paris se sont engagés à retenir comme assiette de calcul la masse salariale calculée à partir du compte administratif de l'année N-2. Cette convention produit ses effets à compter de l'exercice 2012.

Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la subvention octroyée par la Ville de Paris – Département de Paris, s'est élevé à 9 180 982 €.

La Ville de Paris et le Département de Paris sont administrateurs de votre association.

Avenant à la convention pluriannuelle du 31 décembre 2009 avec la Ville de Paris - Département de Paris, visant à transférer la gestion des aides exceptionnelles versées aux agents de la Ville de Paris de l'AGOSPAP à la Direction des Ressources Humaines DRH de la collectivité parisienne

En date des 11 et 12 juillet 2011, le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal, a rendu deux délibérations ayant valeurs d'avenant (courrier du Président de votre association du 3 novembre 2011) à la convention pluriannuelle du 31 décembre 2009, et ayant pour objet le transfert de la gestion des aides exceptionnelles versées aux agents de la Ville de Paris de l'AGOSPAP à la Direction des Ressources Humaines DRH de la collectivité parisienne. Cette convention produit ses effets à compter du 1er octobre 2011.

Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la subvention octroyée par la Ville de Paris – Département de Paris, s'est élevé à 9 180 982 €.

La Ville de Paris et le Département de Paris sont administrateurs de votre association.

Avenant à la convention pluriannuelle du 31 décembre 2009 avec la Ville de Paris - Département de Paris, visant à transférer la gestion des aides exceptionnelles versées aux agents du Département de Paris de l'AGOSPAP vers la Direction des Ressources Humaines DRH

En date du 11 juillet 2011, le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, a rendu deux délibérations ayant valeurs d'avenant (courrier du Président de votre association du 3 novembre 2011) à la convention pluriannuelle du 31 décembre 2009, et ayant pour objet le transfert de la gestion des aides exceptionnelles versées aux agents du Département de Paris de l'AGOSPAP vers la Direction des Ressources Humaines DRH. Cette convention produit ses effets à compter du 1er octobre 2011.

Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la subvention octroyée par la Ville de Paris – Département de Paris, s'est élevé à 9 180 982 €.

La Ville de Paris et le Département de Paris sont administrateurs de votre association.

Avenant n°5 à la convention du 30 décembre 2009 avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, sur la contribution 2012

En date du 26 septembre 2011, un avenant à la convention pluriannuelle du 30 décembre 2009 a été conclu avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ayant pour objet le montant de la contribution de fonctionnement allouée à l'AGOSPAP par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris pour l'année 2012. L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris s'est engagé à apporter un soutien financier consistant en une subvention de fonctionnement de 17 128 600 € au titre de l'année 2012.

Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la subvention octroyée par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, s'est élevé à 17 351 000 €.

L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est administrateur de votre association.

Avenant n°6 à la convention du 30 décembre 2009 avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, sur le financement du CESU

En date du 20 octobre 2011, un avenant à la convention pluriannuelle du 30 décembre 2009 a été conclu avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ayant pour objet le financement du CESU. L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris s'est engagé à apporter un soutien financier consistant en une subvention CESU de 300 000 € au titre de l'année 2012. Les 300 000 € ont été encaissés en 2012.

Nous vous informons que, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la subvention octroyée par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, s'est élevé à 17 351 000 €.

L'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est administrateur de votre association.

Paris, le 29 mai 2012

Le Commissaire aux comptes
Tuillet Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



CYRIL BROGNIART
Associé

tuillet Audit

Société de
Commissariat aux comptes
et d'Expertise comptable

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
Inscrite au tableau de l'Ordre
région Paris / Ile-de-France
Membre de l'association
technique ATH

AGOSPAP

ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901

SIEGE SOCIAL :
15, RUE DE LA BUCHERIE
75005 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2011

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 15, rue de la Bûcherie 75005 Paris

A l'attention des membres de l'Assemblée,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AGOSPAP., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- la note 4.10 « Aides exceptionnelles Ville de Paris et Département de Paris » de l'annexe aux comptes annuels relative aux conditions d'octroi des aides exceptionnelles de la Ville de Paris et du Département de Paris comptabilisées dans les charges de votre Association ;
- la note 3.1 « Changements comptables » de l'annexe aux comptes annuels relative aux changements de présentation des avances reçues des établissements conventionnés.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements comptables

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 3.1 « Changements comptables » de l'annexe expose le changement de présentation survenu au cours de l'exercice, relatif à la comptabilisation des avances reçues des établissements conventionnés.
 Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 29 mai 2012

Le Commissaire aux comptes
Tuillet Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

CYRIL BROGNIART
Associé

Comptes annuels au 31 décembre 2011

AGOSPAP
Association pour la Gestion des Œuvres Sociales des Personnels des Administrations Parisiennes
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège social : 15, rue de la Bûcherie 75005 Paris

BILAN DE L'EXERCICE 2011

BILAN ACTIF	BRUT (A)	AMORTISSEMENTS PROVISIONS (B)	Net au 31 décembre 2011 (A-B)	Année 2010
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	900 061	847 233	52 828	52 737
Immobilisations corporelles	798 360	584 233	214 127	129 695
Avances et acomptes sur immobilisations		0	0	0
Immobilisations financières	154 887	12 540	142 346	334 221
Total I	1 853 307	1 444 006	409 301	516 654
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	972 761	0	972 761	804 861
Créances				
Avances et acomptes versés	345 276		345 276	141 814
Clients et comptes rattachés	3 844 501	138 012	3 706 489	1 740 086
Personnel et comptes rattachés			0	0
Autres créances	52 734		52 734	387 305
Avances diverses	8 137		8 137	6 923
Divers				
Valeurs mobilières de placement (SICAV)	159 568		159 568	0
Disponibilités	4 064 899		4 064 899	4 989 910
Total II	9 447 876	138 012	9 309 864	8 070 899
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	699 845		699 845	671 098
Charges à répartir sur plusieurs exercices			0	0
Total III	699 845	0	699 845	671 098
TOTAL GENERAL I à III	12 001 028	1 582 018	10 419 010	9 258 651

BILAN PASSIF	Au 31 décembre 2 011	EXERCICE 2 010
FONDS PROPRES		
Réserves pour garantie financière	343 000	
Autres réserves	1 228 853	
Réserves pour projet associatif	155 572	2 168 358
Report à nouveau	-165 778	-1 001 054
Résultat de l'exercice (n)	-821 948	532 415
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	0	560 120
Total I	739 698	2 259 839
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 147 369	449 176
Total II	1 147 369	449 176
TOTAL FONDS PROPRES	1 887 067	2 709 016
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	16 941
Provisions pour charges	540 225	499 684
Total III	540 225	516 625
DETTES		
Divers		
Dettes financières	54	54
Emprunts et dettes auprès des établissements bancaires		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 702 093	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 872 882	2 602 630
Dettes fiscales et sociales	1 231 328	1 133 991
Autres dettes	212 019	378 873
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 973 342	1 917 462
Total IV	7 991 718	6 033 010
TOTAL GENERAL I à IV	10 419 010	9 258 651

COMPTE DE RESULTAT 2011

	Exercice 2011	Exercice 2010
PRODUITS D' EXPLOITATION		
Ventes de billetterie	7 850 391	7 622 326
Ventes de prestations	14 197 919	12 891 971
Subventions d'exploitation	26 531 982	26 780 684
Reprises sur provisions et amortissements	110 259	199 589
Autres produits	267 297	254 283
Total produits d'exploitation I	**48 957 849**	**47 748 852**
CHARGES D' EXPLOITATION		
Achats de billetterie	10 166 394	9 992 861
Achats de jouets	1 373 373	1 294 667
Variation des stocks	-167 900	369 310
Autres achats et charges externes	25 159 303	23 369 058
Impôts taxes et versements assimilés	410 452	407 857
Salaires et traitements	3 282 261	3 004 064
Charges sociales	1 664 045	1 543 899
Dotations aux amortissements sur immobilisations	151 371	185 562
Dotations aux provisions sur actif circulant	138 012	110 259
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	40 541	16 941
Autres charges	7 647 479	7 033 570
Total charges d'exploitation II	**49 865 331**	**47 328 048**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-907 482**	**420 805**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements	1 968	48 089
Autres produits financiers	128 113	49 832
Total produits financiers III	**130 081**	**97 921**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux provisions pour dépréciations des des éléments financiers	12 540	15 875
Intérêts et charges assimilées	33 895	68 414
Total charges financières IV	**46 435**	**84 290**
2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**83 646**	**13 631**
3 - RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	**-823 836**	**434 436**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	70 709	118 756
Produits des cessions d'éléments d'actifs		
Reprises sur provisions	16 941	39 843
Total produits exceptionnels V	**87 650**	**158 599**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	85 762	60 126
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés.	0	495
Dotations aux amortissements et provisions		
Total charges exceptionnelles VI	**85 762**	**60 621**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**1 888**	**97 979**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	49 175 580	48 005 373
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	49 997 528	47 472 958
5 - RESULTAT COMPTABLE	**-821 948**	**532 415**
6 - RESULTAT COMPTABLE	**-821 948**	**532 415**

Annexes au bilan et au compte de résultat

Annexe au bilan et au compte de résultat

du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011

L'AGOSPAP est en conformité avec les règlements CRC n°99-01 et 99-03 relatifs au plan comptable, les articles du Code de Commerce L.612-1 à 5, R.612-1 à 7, L.123-12 à 24 et R.123-172 à 199-1 et les textes relatifs aux activités de Tourisme.

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables de permanence des méthodes ont été appliqués, ainsi que les principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.
La continuité d'exploitation dépend de la poursuite des conventions AP-HP et VP-DP, qui peuvent être résiliées en cas de non respect par l'AGOSPAP de ses obligations, tel que définies par les conventions.
La convention VP-DP a pris effet au 1er janvier 2010. Sa durée est fixée à trois ans soit un terme fixé au 31 décembre 2012. Elle pourra être reconduite deux fois pour une durée d'un an.
La convention AP-HP est conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2010.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode d'évaluation des comptes n'a pas changé.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A compter du 1er octobre 2011, la Ville et le Département ont repris la gestion des aides exceptionnelles.

3. MODES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. CHANGEMENTS COMPTABLES

Les acomptes versés par les établissements conventionnés ne sont plus comptabilisés à l'actif en diminutions des créances mais au passif en compte "Avances reçues". Les facturations des établissements (et les produits correspondants) sont constatées en totalité en créances en fin d'exercice en compte "Factures à établir".

3.2. IMMOBILISATIONS

Les méthodes de définition, d'évaluation et de comptabilisation des actifs ont été appliquées selon la nouvelle réglementation des actifs, à compter du 1er janvier 2005, sans impact sur les comptes de l'exercice.

3.2.1. Immeubles (Contribution en nature)

La Ville de Paris met à la disposition de l'Association les locaux de la Bûcherie valorisés pour 2011 à 355 k€. La part fixe de la contribution des collectivités parisiennes est définie dans la convention à hauteur de 0,5% de la masse salariale et est constituée de cet apport en nature et d'une subvention de fonctionnement en numéraire.

3.2.2. Amortissements et provisions sur actif immobilisé

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé en fonction de la nature des biens, selon le mode linéaire :

- Installations et agencements.....2 à 8 ans
- Matériel de bureau.....2 à 5 ans
- Logiciels, licences 2 à 5 ans
- Matériel informatique.....2 à 4 ans
- Mobilier de bureau.....2 à 10 ans

3.2.3. Immobilisations financières

Ce poste qui s'élève à 155 k€ est principalement composé :

- Pour 13 k€ d'encours de prêts sociaux sans intérêts (34 k€ en 2010) consentis au personnel de l'AP-HP selon la convention signée entre l'AGOSPAP et le Crédit Municipal, la convention ayant été résiliée en février 2009.

Engagement hors bilan de l'AGOSPAP : L'engagement financier de l'AGOSPAP au 31 décembre 2011 relatif à ces prêts s'élève à 251 k€ (325 k€ en 2010).

- Pour 7 K€ de dépôts de garantie (19 k€ en 2010).

- Figurent en immobilisations financières 135 k€ (297 k€ fin 2010), somme affectée en nantissement à la garantie du remboursement de toutes sommes en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires susceptibles d'être dues par l'AGOSPAP au titre d'une garantie financière opérateur de voyages émise le 31/08/11 dans les conditions prévues aux articles R.211-26 à R.211-34 du code de tourisme pris en application de l'article L.211-18 du code précité.
 Selon le cours au 31 décembre 2011, la valorisation des SICAV qui s'élève à 158 k€ couvre la garantie financière de 158 k€.

3.3. CREANCES DOUTEUSES

La provision pour dépréciation de 138 k€ (110 k€ en 2010) est établie selon les critères suivants :

- Provision à 100 % :
 Agents dont la dette remonte à 2009 ou avant.

- Provision à 70 % :
 Agents dont la dette concerne l'exercice 2010.

- Provision à 50 % :
 Agents dont la dette concerne l'exercice 2011.

4. EXPLICATIONS DES POSTES DES ETATS DE SYNTHESE

4.1. IMMOBILISATIONS

4.1.1. Immobilisations brutes

Rubriques et Postes	Valeur brute au 01-janv-11	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31-dec-11
Immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	591 040	13 515	0	604 555
Logiciels divers	274 642	39 518	18 653	295 506
TOTAL I	865 682	53 032	18 653	900 061
Immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	415 406	45 307	118 377	342 336
Matériel de bureau	16 621	90 839	1 238	106 222
Matériel informatique	306 438	21 004	69 411	258 031
Mobilier de bureau	79 003	25 711	12 942	91 771
TOTAL II	817 467	182 861	201 968	798 360
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL III	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	34 332	0	21 015	13 317
Dépôt et cautionnements versés	19 061	0	12 558	6 503
Nantissement VMP	296 704	0	161 637	135 066
TOTAL IV	350 096	0	195 210	154 887
Total immobilisations	2 033 245	235 893	415 831	1 853 307

4.1.2. Amortissements et provisions sur immobilisations

Rubriques et Postes	Amortissements au 01-janv-11	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Ammortissements au 31-dec-11
immobilisations incorporelles				
Logiciel Amaris	563 780	30 021	0	593 801
Logiciels divers	249 164	22 921	18 653	253 432
TOTAL I	812 944	52 942	18 653	847 233
immobilisations corporelles				
Installations, aménagements divers	349 017	46 697	118 377	277 336
Matériel de bureau	13 902	6 858	1 238	19 523
Matériel informatique	273 049	36 723	69 411	240 361
Mobilier de bureau	51 804	8 151	12 942	47 013
TOTAL II	687 771	98 429	201 968	584 233
Immobilisations en cours	0	0	0	0
TOTAL III	0	0	0	0
immobilisations financières				
Prêts sociaux AP/HP	15 875	12 540	15 875	12 540
Dépôt et cautionnements versés	0	0	0	0
Nantissement VMP	0	0	0	0
TOTAL IV	15 875	12 540	15 875	12 540
Total amortissements et provisions	1 516 591	163 911	236 496	1 444 006

4.1.3. Valeur nette comptable des immobilisations

Rubriques et Postes	Valeur brute au 31-déc-11	Amortissements Provisions	Valeur Nette Comptable au 31-Déc-11
immobilisations incorporelles			
Logiciel Amaris	604 555	593 801	10 754
Logiciels divers	295 506	253 432	42 074
TOTAL I	900 061	847 233	52 828
immobilisations corporelles			
Installations, aménagements divers	342 336	277 336	64 999
Matériel de bureau	106 222	19 523	86 699
Matériel informatique	258 031	240 361	17 671
Mobilier de bureau	91 771	47 013	44 758
TOTAL II	798 360	584 233	214 127
Immobilisations en cours	0	0	0
TOTAL III	0	0	0
immobilisations financières			
Prêts sociaux AP/HP	13 317	12 540	777
Dépôt et cautionnements versés	6 503	0	6 503
Nantissement VMP	135 066	0	135 066
TOTAL IV	154 887	12 540	142 346
Total	1 853 307	1 444 006	409 301

4.2. STOCKS

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/10	Valeurs brutes au 31/12/11	Variation des stocks
Stock consommables informatique	7 519	3 923	3 596
Stock fournitures de bureau	82 371	74 185	8 186
Stock billeterie	704 944	888 032	-183 088
Stock chèques mariés-pacses	486	296	190
Stock livres retraités	9 540	6 326	3 214
Total	804 860	972 762	-167 902

Les stocks sont valorisés au prix d'achat.
En ce qui concerne la billetterie Loisirs, un écart d'inventaire de 33 k€ est constaté en fin d'exercice (128 k€ en 2010). Il est constitué pour 8 k€ d'invendus (73 k€ en 2010) et pour 25 k€ d'écart non justifiés (53 k€ en 2010).

4.3. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES – AUTRES CREANCES

Les créances clients et comptes rattachés 3.706 k€ (1.740 k€ en 2010) correspondent essentiellement :

- aux créances clients pour 1.324 k€ (1.463 k€ en 2010), provisionnées pour 138 K€ ;
- à la facturation à établir aux établissements conventionnés 2.116 k€ (354 k€ en 2010) L'écart significatif provient du fait que les acomptes versés étaient comptabilisés sur les exercices précédents à l'actif en diminutions des comptes de créances. En 2011, les comptes sont constatés au passif en compte « avances reçues ». Les créances font donc apparaître 100% des créance sur établissements pour 2011 (factures à établir).

- 152 k€ (3 k€ en 2010) correspondant aux commissions sur chiffre d'affaires à percevoir des prestataires "Vacances"conformément aux contrats à effet au 1er janvier 2011.

La diminution du poste autres créances qui s'établit à 8 k€ (387 k€ en 2010) correspond principalement :

- à un reclassement des avances et acomptes "Loisirs" pour 77 k€ dans le poste "Avances et acomptes versés" au lieu d'Autres créances.
- à l'absence de produits à recevoir contre 67 K€ en 2010 ;
- au poste "Avoirs à recevoir Arbre de Noël" qui passe de 128 k€ en 2010 à 0 € en 2011

4.4. PLUS VALUES LATENTES SUR VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La différence entre la valeur liquidative des SICAV au 31 décembre 2011 et leur coût d'achat fait ressortir à cette date, une plus-value latente de 50 K€ (dont 23 k€ sur les nantissements).

4.5. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Ce poste dont le montant s'élève à 700 k€ (671 K€ en 2010) concerne principalement les dépenses engagées en 2011 pour la saison Hiver 2012 du secteur « Adultes » pour 519 k€ (474 k€ en 2010), des prestations du secteur « Loisirs » pour la saison 2012 pour 71 k€ (85 k€ en 2010) et de 80 k€ (110k€ en 2010) de frais généraux (assurances, maintenances...) facturés en 2011 pour 2012.

4.6. FONDS PROPRES

4.6.1. Fonds propres

	01-janv-11	Affectation résultat 2010	Affectation Fonds	Résultat 2011	31-déc-11
Autres réserves			1 228 853		1 228 853
Réserves pour le projet associatif Ets Conv.	733 877		-733 877		0
Réserves pour le projet associatif Département	64 174		-64 174		0
Réserves pour le projet associatif Ville de Paris	975 447		-975 447		0
Réserves pour le projet associatif AP/HP	394 861		-239 289		155 572
Réserves Garantie Financière	0		343 000		343 000
Réserves pour projet associatif	2 168 358	0	-440 934	0	1 727 425
Report à nouveau	-1 001 054	-165 778	1 001 054		-165 778
Résultat	532 415	-532 415		-821 948	-821 948
Subvention investissement AP	451 769	0	-451 769		0
Subvention investissement VP	108 351	0	-108 351		0
Subvention investissement	560 120	0	-560 120	0	0
Résultats s/contr.de tiers financeurs VP	438 620	-72 284			366 336
Résultats s/contr des tiers financeurs AP	27 486	765 391			792 877
Résultats s/contr des tiers financeurs DP		5 086			5 086
Résultats s/contr des tiers financeurs Ets convent	-16 930				-16 930
Résultats s/contr des tiers financeurs	449 176	698 192		0	1 147 369
Total	2 709 016	0		-821 948	1 887 067

4.6.2. Réserves pour projets associatifs et résultats sous contrôle de tiers financeurs

Opérations sur les fonds propres approuvées par l'assemblée générale du 27 juin 2011 :

- reclassement du solde disponible du compte "Réserves pour projet associatif" , après déduction de 155 571,70 euros restant en projet associatif AP-HP, soit 2.012.786,72 € vers le compte " Autres réserves".
- reclassement des sommes inscrites dans le compte "Subvention d'investissement" soit 560.120,11 € en "Autres réserves".
- reclassement des sommes contenues dans le compte "Report à nouveau" soit -1.001.053,73 € en "Autres réserves".

- Affectation de la somme de 343.000 € du compte « Autres réserves » au compte "Réserve pour garantie financière" correspondant au montant de la garantie financière opérateur de voyages émise le 29/12/10 dans les conditions prévues aux articles R.211-26 à R.211-34 du code de tourisme pris en application de l'article L.211-18 du code précité

4.7. PROVISIONS

Rubriques et postes	Montant au 31/12/2010	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant au 31/12/2011
Provisions pour risques	16 941		16 941	0
Provisions pour engagement retraite	499 684	40 541		540 225
Provisions pour dépréciation des immobilisations	0			0
Provisions sur actif circulant	110 259	138 013	110 259	138 013
TOTAL	626 884	178 554	127 200	678 238

4.7.1. Provisions pour risques :

La provision pour risques constituée en 2010 correspondant au redressement encouru suite au contrôle URSSAF couvrant la période du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2009 a été reprise sur l'exercice, le rappel de cotisations ayant été payé.

4.7.2. Provisions pour engagement retraite :

La provision pour charges, comptabilisée à compter du 31 décembre 1995 pour couvrir l'engagement de l'Association vis à vis de ses salariés en matière de retraite a été réajustée au 31 décembre 2011 à 540 k€.

L'engagement est évalué suivant une méthode actuarielle qui intègre pour l'essentiel les éléments de calcul suivants :

- Obligations sociales relevant de la convention du Tourisme Social et Familial
- Taux de probabilité du personnel d'atteindre l'âge de 62 ans
- Taux de probabilité de présence du personnel de l'Agospap : 95,50%
- Taux d'augmentation des salaires : 1,60%
- Taux d'actualisation : 4,50%

4.7.3. Provisions pour actif circulant :

La provision pour dépréciation des créances douteuses, 138 k€ (110 k€ en 2010) concerne :

- le secteur « Loisirs » pour 2 k€ (2 k€ en 2010)
- le secteur « Vacances » pour 25 k€ (14 k€ en 2010)
- le secteur « Juniors » pour 110 k€ (94 k€ en 2010)
- le secteur « Prestations sociales » pour 1 k€ (0 K€)

4.8. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste s'élève à 2.873 k€ au 31 décembre 2011 par rapport à 2.603 k€ au 31 décembre 2010.
Il se décompose principalement en :

- Dettes fournisseurs pour 2.435 k€ (1.953 k€ au 31 décembre 2010)
- Billetterie, factures non parvenues pour 80 k€ (71 k€ en 2010)
- Vacances, factures non parvenues pour 162 k€ (217 k€ en 2010)
- Prestations sociales, factures non parvenues pour 68 k€ (248 k€ en 2010)
- Juniors, factures non parvenues pour 58 k€ (37 k€ en 2010)
- Siège, factures non parvenues pour 70 k€ (77 k€ en 2010)

4.9. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.973 k€ (1.917 k€ en 2010) et correspondent principalement :

- A des séjours Adultes pour l'hiver 2012 pour 1.393 k€ (1.213 k€ en 2010)
- A des séjours Juniors pour la session de février 2012 pour 492 k€ (530 k€ en 2010)
- A des prestations 2012 pour le secteur Loisirs pour 44 k€ (70 k€ en 2010)
- A des prestations 2012 pour le secteur Loisirs (VAD) pour 43 k€ (104 k€ en 2010)

4.10. AIDES EXCEPTIONNELLES VILLE DE PARIS ET DEPARTEMENT DE PARIS

L'attribution des aides exceptionnelles est réalisée sur la base de l'instruction de dossiers effectuée par les assistantes sociales de la DRH de la Ville de Paris et validée par le sous-directeur ou le chef du bureau des interventions sociales de la Ville de Paris. L'AGOSPAP réalise ainsi le paiement de ces aides sur la base de ces éléments, et en conformité. Au titre de l'exercice 2011, 212k€ ont été ainsi versés pour le compte de la Ville de Paris et le Département de Paris (416 K€ en 2010). La gestion des aides exceptionnelles a été reprise par la Ville à compter du 1er octobre 2011.

4.11. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier figurant au compte de résultat qui s'élève à + 84 k€ (+ 14k€ en 2010) se décompose en 130 k€ de produits financiers et 46 k€ de charges financières.

- Les produits financiers sont composés de 16 k€ de reprise de la provision constituée en 2010 sur les créances douteuses relatives aux prêts du Crédit Municipal (20 k€ en 2010) et de 114 k€ de produits issus des placements financiers (78 k€ en 2010).
- Les charges financières sont composées de 13 k€ de dotations aux amortissements et provisions financières pour les créances douteuses des prêts effectués par le Crédit Municipal (16 k€ en 2010) et 35 k€ de charges relatives aux frais du Crédit Municipal liés aux prêts et au Loc APHP (créances mises en perte, frais d'impayés et de contentieux, coût de la bonification des prêts et les frais d'indemnisation forfaitaire), 68 k€ en 2010.

4.12. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel positif de 2 K€ se décompose en :

88 K€ de produits exceptionnels composés principalement de :

- 17 k€ relatifs à la reprise de provision 2010 suite au contrôle Urssaf
- 15 k€ de refacturation, chéques non débités, remboursement excédentaire du depôt de garantie du 17, rue de la Bûcherie et ajustement des comptes clients.
- 40 k€ d'annulation d'une facture non parvenue et 16 k€ du solde du dossier du centre de Paulmy,

86 k€ de charges exceptionnelles composé principalement de :

- 40 k€ de charges sur le dossier Paulmy, 16 k€ de Charges Urssaf, 7 k€ relatif au bons CAF, 5 k€ de capitaux décès, 4 k€ d'écart sur salaires, 3k€ de vol de jouets.

5. ENGAGEMENT HORS BILAN

Etablissement	Nature	Date de la convention	Entrée en vigueur	Montant maximum de l'engagement
Crédit Municipal de Paris	Garantie d'impayés des loyers portant sur la durée du bail cautionné à concurrence de 18 mensualités maximum de loyers (LOC APHP)	28-févr.-06	1-janv.-06	7 k€
Crédit Municipal de Paris	Prêts avec intérêts au bénéfice des salariés de l'APHP	28-févr.-06	1-janv.-06	251 k€
Société Générale	Garantie du remboursement de toutes sommes en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires susceptibles d'être dues par l'AGOSPAP au titre d'une garantie financière opérateur de voyages émise le 29/12/10 dans les conditions prévues aux articles R.211-26 à R.211-34 du code de tourisme pris en application de l'article L.211-18 du code précité	6-août-08		158 k€
Total Raffinage Distribution	Garantie carte TOTAL (péage et carburant)	13/06/2000		1 k€

6. PERSONNEL ET DIRIGEANTS

6.1. Rémunération des dirigeants

Conformément aux statuts, les trois plus hauts dirigeants de l'association sont le président, la vice-présidente et le trésorier. Comme tous les membres du Conseil d'administration, ils ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Des remboursements de frais peuvent être opérés dans le cadre de leur mission (repas, hébergement, transport), tout particulièrement lors des visites des centres Juniors. Ils se sont élevés, pour l'ensemble des administrateurs, à 36 k€ pour 2011.

6.2. Rémunérations

La moyenne mensuelle brute des cinq plus hauts salaires, calculée sur la base annuelle au 31 décembre 2011, s'élève à 5.923 € (6.110 € en 2010).
Un cadre dirigeant bénéficie d'un logement de fonction.

6.3. Effectifs

L'effectif des permanents, contrats à durée déterminée exclus s'élève à : 80 au 31 décembre 2011 (78 au 31 décembre 2010) et se décompose de la manière suivante : Cadres : 27 -Agents de maîtrise : 28 – Employés : 25

6.4. Droit individuel à la formation

Les Droits Individuel à la Formation (DIF) acquis par les salariés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 7.099 heures.

7. AUTRES INFORMATIONS

- Les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de 2011 s'élève à 31 k€.

8. EVENEMENTS POST-CLOTURE :

Néant